



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU CAMBODGE

**CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE
Chargé d'examiner les demandes d'aides pour l'accès à la Caisse des Français de l'Étranger
(CFE)**

PHNOM PENH - 22 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action sociale s'est réuni en présence des membres suivants :

- M. Adrien CAVEY, consul-adjoint, Président du conseil consulaire
- M. Jean LESTIENNE, conseiller consulaire et Vice-président du conseil consulaire (participation en audio conférence)
- Mme Theany PHAL, conseillère consulaire,
- Dr Jean-Claude GAREN, médecin conseil de l'ambassade de France, et président de l'Association d'Entraide des Français du Cambodge (AEFC)
- M. Yvon CHALM, représentant de l'ADFE,
- M. Bruno BOGVAD, représentant de l'UFE
- Mme Pascale SEBBAN, cabinet médical français (AEMC)
- Mme Laurie BOTREL, agent consulaire, chargée des affaires sociales,

Absents (excusés) :

- M. Victor REMIGI, conseiller consulaire,
- Dr. Michel SEBBAN, cabinet médical français (AEMC)

M. Adrien CAVEY, consul-adjoint, chef de chancellerie, Président du conseil consulaire en représentation du chef de poste a ouvert la séance à 14h30, vérifié que le quorum était atteint et rappelé la nécessaire confidentialité des débats.

I- Informations communiquées aux membres avant l'examen des dossiers :

Les cotisations trimestrielles d'assurance volontaire pour les particuliers sont calculées par rapport au plafond annuel de la Sécurité sociale soit de 40524 € en 2019.

La prise en charge d'une partie de la cotisation à l'assurance maladie de la CFE est accordée aux personnes disposant de revenus modestes, inférieurs à la moitié du plafond annuel de la Sécurité sociale soit **20 262 €** (23 025 USD suivant le taux de chancellerie en vigueur au 01/01/2019).

Taux de change au 01/01/2019 : 1 USD = 0,88 Euros

Le demandeur doit être de nationalité française et inscrit au registre des Français établis hors de France.

II- Demandes de prise en charge en catégorie aidée

- **Bilan 2019 :**

9 demandes ont été déposées lors du dernier conseil consulaire en date du 29/11/2018.

7 demandes ont été déposées hors conseil consulaire depuis cette date. Les membres de droit du conseil ont été sollicités et se sont prononcés pour chaque demande transmise ensuite à la CFE.

- **Demandes présentées pour 2020 :**

Les demandes de prise en charge en catégorie aidée étant valables désormais 3 ans, aucune demande de renouvellement n'est déposée pour le CCPAS CFE du 22/11/2019.

Deux premières demandes sont présentées au conseil consulaire :

La commission émet **un avis favorable.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a remercié les membres du Conseil consulaire et levé la séance à 16h45